

FACILITONS LA VIE DE NOS CONCITOYENS HANDICAPES



Vous êtes nombreux à avoir attiré notre attention sur les conditions de vie des personnes handicapées à Ecoen et sur les insuffisances dans ce domaine.

Les conditions de vie des personnes handicapées doivent être une réelle priorité.

La loi prévoit dans les communes de plus de 5 000 habitants une commission d'accessibilité dont le rapport annuel doit être débattu en conseil municipal. Or cette commission n'est plus active depuis 2014 à Ecoen. Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à faire pour les personnes handicapées ? Assurément pas.

L'action de la commune s'est limitée à établir en mars 2017 une programmation sur six ans de mise en conformité des établissements de la commune. C'est insuffisant d'autant plus qu'il n'y a aucune communication sur la réalisation de ce plan. Le bilan de la municipalité envoyé dans toutes les boîtes aux lettres est vide sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Nous proposons donc un panel d'actions étendu pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées :



- Mise en place de la commission accessibilité pour traiter au plus près et de façon globale les questions du handicap et de la mobilité réduite dans notre ville : Composée d'élus, de représentants d'associations, de bailleurs, de personnes handicapées, elle permettra de dresser l'état d'accessibilité de l'ensemble de la ville (bâti existant, voirie, espaces publics, transports, logements, commerces...) et formulera les propositions de nature à améliorer sa mise en accessibilité.
- Permettre une réelle accessibilité des bâtiments municipaux et des manifestations culturelles.
- Aider au transport des personnes handicapées et à mobilité réduite.
- Faciliter les **démarches vis-à-vis des différents acteurs sociaux** qui traitent de l'aide aux personnes handicapées.
- Etablir des propositions et actions dans le cadre de la commission accessibilité pour **faciliter le stationnement des véhicules de personnes handicapés** à proximité des lieux de vie de notre commune et des domiciles des personnes handicapées.
- Aménager **davantage de passages piétons pour déficients visuels** et les entretenir.

A côté de ces actions spécifiques, des actions générales destinées à améliorer la sécurité de tous sur la voie publique, sont particulièrement indispensables pour les personnes handicapées. Par exemple, nous avons déjà proposé de ralentir la circulation sur de nombreux axes de la ville.

Nous détaillerons ces mesures dans une prochaine communication.